

M. THOMSON: Souvent nous devons chercher activement les ouvriers. En Colombie-Britannique, par exemple, où les récoltes sont périssables, nous recourons même à la collaboration des ministres du culte qui, du haut de la chaire, font appel, le dimanche, aux femmes mariées, aux jeunes gens et aux autres qui peuvent être intéressés, et leur demandent de se présenter à nos bureaux de placement. En ce qui concerne ces placements dans l'agriculture il est facile de comprendre que si nous ne réussissons pas à trouver les ouvriers requis, les conséquences du point de vue de la récolte seraient graves. Quand je dis «ces placements», j'entends à l'échelle que j'ai indiquée. Voici quelques-uns des déplacements, des déplacements massifs, que nous avons organisés l'an dernier. Nous avons transporté 1,175 personnes du nord de l'Alberta et de la Saskatchewan à Lethbridge pour la récolte de la betterave sucrière; nous en avons transporté 288 du Québec au sud-est de l'Ontario également pour la récolte de la betterave à sucre; 466 des provinces Maritimes à l'Ontario pour la récolte du foin et du grain et 70 de la région du Pacifique pour ce même travail en Ontario. Nous avons transporté 600 ouvriers de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Edouard pour la récolte des pommes de terre et 180 ouvriers du Québec en Ontario pour la récolte du tabac.

Nous nous sommes occupés aussi de gros déplacements aller et retour outre frontière. Nous avons transporté, ou contribué au transport, de 2,680 personnes des États-Unis en Ontario et Québec pour la récolte du tabac. En sens contraire nous avons transporté 174 ouvriers du Nouveau-Brunswick au Maine pour la plantation des pommes de terre, 4,200 du Québec et 2,500 du Nouveau-Brunswick, au Maine pour la récolte des pommes de terre, 150 du Nouveau-Brunswick au Maine pour la cueillette des fèves; tandis que des déplacements moins considérables du Québec et du Nouveau-Brunswick ont eu lieu outre frontière pour la cueillette des pommes. En tout, on a déplacé 12,000 personnes d'une partie du pays à une autre. Ces mouvements massifs de main-d'oeuvre ont donné de très bons résultats.

Le sénateur BARBOUR: Ces gens ont-ils fait des demandes de prestations d'assurance-chômage?

M. THOMSON: L'agriculture est exclue de l'application de la loi sur l'assurance-chômage. Cependant, vous n'ignorez probablement pas qu'on a exercé des pressions sur le gouvernement pour qu'on étende l'application de l'assurance-chômage à cette industrie. On prétend que ce serait le moyen de résoudre les problèmes de main-d'oeuvre en agriculture.

Le sénateur HIGGINS: Si une personne assujétie au régime de l'assurance-chômage refuse un emploi de cette nature, a-t-elle encore droit aux prestations?

M. THOMSON: Non, parce qu'elle n'aurait pas pu gagner ses contributions en agriculture. Elle a dû les gagner dans d'autres industries et si elle était sans emploi depuis peu et que nous lui offrions du travail agricole, elle ne perdrait pas ses droits aux prestations en refusant cet emploi, parce qu'on ne le considérerait pas comme un emploi approprié. Le Gouvernement étudie en ce moment la possibilité d'appliquer l'assurance-chômage à l'agriculture, mais je ne saurais dire si on résoudrait ainsi tous les problèmes de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre en agriculture.

Le sénateur STAMBAUGH: Il doit être difficile parfois de décider qui est capable d'accomplir certains travaux. Qui détermine les aptitudes.

M. THOMSON: Le préposé à la sélection. La pierre angulaire du service de placement est le mot «sélection». Lorsqu'une personne se présente au bureau, on lui fait subir un interview minutieux en vue de son inscription. Je ne dis pas qu'on procède ainsi dans le cas d'un emploi provisoire de quel-